

# de Vente

## **ENTRE LES SOUSSIGNES:**

La Société AXYOMES, 53 rue de Dinan 29160 CROZON, au Capital Social de 35.000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Quimper sous le numéro 824 453 088, SI-RET 824 453 088 00018, tel: 07 68 88 09 11, représentée par Mr Pascal ALEMANY, en qualité de Président, dûment habilité aux fins des présentes, désignée ci-après la « Société » ou «Axyomes » ou « Axyomes SAS » D'UNE PART,

La société, l'association, la commune ou le groupement de commune, le travailleur indépendant ou profession libérale, CLIENT(E)

Ci-après désignée «le Client», D'AUTRE PART,

## IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT:

Le Client souhaite recourir à un Éditeur et Prestataire de services spécialisé pour l'exploitation de solutions de gestion d'activités sportives et de vente de produits et d'activités en ligne.

La société AXYOMES est un fournisseur de « Software as a Service », c'est-à-dire d'applications d'entreprise louées en ligne (dit fournisseur SaaS). A ce titre, il est le fournisseur des Services applicatifs désignés ci-après au contrat.

Le Client reconnaît avoir reçu d'AXYOMES toutes les informations nécessaires lui permettant d'apprécier l'adéquation des services applicatifs à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles pour son utilisation. Toutefois, en tant que professionnel de l'informatique et dans le cadre de son obligation de conseil, AXYOMES apportera au Client toute préconisation nécessaire à l'optimisation de ses choix et à la couverture la plus appropriée de ses besoins.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

## Article 1. Définitions

- Solutions désigne les fonctions opérationnelles des produits Axyomes proposées en mode hébergé et adaptées spécifiquement à ce mode de fonctionnement.
- Données désignent les informations, publications et, de manière générale, les données de la base de données Client dont l'utilisation est l'objet du présent contrat, pouvant être consultées uniquement par les Utilisateurs
- Identifiants désignent tant l'identifiant propre de l'utilisateur («login») que le mot de passe de connexion («password»), communiqués après inscription au service:
- Intranet désigne le réseau informatique propre à une entreprise ou une organisation, utilisant les protocoles TCP/IP et, plus généralement, les technologies de l'Internet et pouvant être relié au réseau Internet ;
- Service applicatif désigne le service proposé en mode SaaS par Axyomes, permettant l'utilisation des Solutions par le Client;
- Utilisateur désigne la personne placée sous la responsabilité du Client (préposé, salarié, représentant, etc.) et bénéficiant d'un accès aux Services applicatifs sur son ordinateur en vertu de la licence d'utilisation contractée par le Client.

# Article 2. Objet

Le contrat a pour objet de définir les termes et conditions applicables aux Services commandés par le Client. AXYOMES consent au Client, qui accepte :

- un droit d'accès aux serveurs d'AXYOMES dans les conditions définies ci-après :
- un droit d'utilisation finale des Solutions ;
  - un ensemble de services ci-après définis, notamment d'hébergement des données, de maintenance des Services applicatifs, d'assistance technique.

## Article 3. Durée

Le présent contrat prendra effet à compter de la date de souscription pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction. Axyomes notifiera par tout moyen écrit 2 mois au moins avant son terme, l'échéance du Contrat et les modalités du renouvellement proposées au Client. A défaut de résiliation du Client par lettre recommandée avec un préavis de 1 mois avant l'échéance, le Contrat se renouvellera dans des conditions identiques. Le non-paiement du service à l'échéance entraîne la suspension immédiate de tous les Services jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

# Article 4. Description des services

## 4.1. Solutions applicatives

Axyomes SAS met à disposition du Client les Solutions de gestion des activités sportives accessibles sur ses serveurs par le biais du réseau Internet et consent au Client le droit de les utiliser de façon non exclusive. Axyomes SAS assure l'hébergement des Données, la maintenance et la sécurité des Solutions.

## 4.2. Réseau

Axyomes SAS ne pouvant être tenu pour responsable des interruptions de ligne du réseau, il attire particulièrement l'attention du Client sur l'importance du choix des produits de l'opérateur et notamment de l'option de secours qu'il peut offrir par la mise en place d'une ligne parallèle en cas d'interruption du réseau.

# 4.3. Accès aux solutions

Le Client dispose d'un droit d'accès pour un nombre d'utilisateurs illimités. Il pourra se connecter à tout moment - à l'exception des périodes de maintenance -, à savoir : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les dimanche et jours fériés. L'accès s'effectue à partir des ordinateurs fixes ou nomades du Client et au moyen des Identifiants -utilisateur et mots de passe fournis au Client pour l'administrateur principal, et définis par le client pour les autres utilisateurs.

Les Identifiants sont destinés à réserver l'accès des Solutions obiets du Contrat aux Utilisateurs du Client, à protéger l'intégrité et la disponibilité des Solutions, ainsi que l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Données du Client telles que transmises par les Utilisateurs.

Les Identifiants sont personnels et confidentiels. Le Client et ses représentants s'engage à mettre tout en œuvre pour conserver secrets les Identifiants le concernant et à ne pas les divulguer . Le Client est entièrement responsable de l'utilisation des Identifiants et des droits d'accès qu'il accorde aux applicatifs et aux Solutions. De manière générale, le Client assume la responsabilité de la sécurité des postes individuels d'accès aux Solutions. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de ce qu'une personne non autorisé y accède, le Client en informera Axyomes SAS sans délai et le confirmera par courrier recommandé.

# Article 5. Qualité des applicatifs

Le Client est averti des aléas techniques inhérents à l'Internet, et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, Axyomes SAS ne sera pas tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements des Services applica-

Les Services applicatifs peuvent être occasionnellement suspendus en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des serveurs de Axyomes SAS. En cas d'interruption des Services applicatifs pour maintenance, Axyomes SAS s'engage à informer le Client afin qu'il puisse prendre ses dispositions suffisamment à l'avance pour éviter toute perturbation de son activité. Des interruptions inopinées des services peuvent également survenir, nécessitant une intervention technique ou des remplacements de matériel. Ces interventions sont réalisées par l'hébergeur OVH, sans délai de prévenance. Axyomes SAS ne pourra être tenu responsable de l'impact éventuel de ces indisponibilités sur les activités du Client.

# Article 6. Évolution des compatibilités techniques

Le Client est averti de l'évolution constante des systèmes d'exploitation et navigateurs web qui ne dépendent pas de Axyomes SAS et en conséquence de l'obsolescence des plus anciennes versions sur des applicatifs devant s'adapter aux dernières chargés via les Services applicatifs. Le Client demeure le seul normes en vigueur.

Axyomes SAS ne sera pas tenu responsable en cas d'obsolescence de compatibilité technique entre les ordinateurs fixes ou nomades des Clients et les applicatifs.

Les compatibilités techniques sont communiquées sur le site axyomes.com dans les configurations minimales requises liées aux applicatifs concernés.

## Article 7. Licence

Axyomes SAS concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation des Solutions, pendant toute la durée du Contrat et pour le monde entier. Le Client ne peut utiliser les Services applicatifs et les Solutions que conformément à ses besoins et à leur documentation. En particulier, la licence relative aux Solutions n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au Client l'utilisation des Services, à l'exclusion de toute autre finalité.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de représenter et de mettre en œuvre les Services applicatifs conformément à leur destination, via une connexion à un réseau de communications électroniques. Le Client ne pourra en aucun cas mettre les Solutions à disposition d'un tiers, et s'interdit strictement toute autre utilisation, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, sans que cette liste soit limitative.

## Article 8. Maintenance

Axyomes SAS prend en charge l'assistance et la maintenance

Une prestation de support par téléphone permettant de traiter les anomalies est disponible du lundi au vendredi de 9h à 17h30 sauf jours fériés.

Les signalements d'anomalie sérieuse doivent être confirmés par email sans délai directement à contact@axyomes.com

Le Client bénéficie des mises à jour et évolutions fonctionnelles des Services applicatifs. Axyomes s'engage à mettre à disposition les documentations mises à jour des nouvelles versions des Solutions. Les corrections et évolutions des Services applicatifs sont expressément incluses au Contrat.

# **Article 9. Formation**

Sur demande du Client, Axyomes SAS peut fournir des prestations de formation collectives ou individuelles à des conditions à définir

# Article 10. Traitement des données

10.1. Données personnelles

Si les Données transmises aux fins d'utilisation des Services applicatifs comportent des données à caractère personnel, le Client garantit à Axyomes SAS qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique & Libertés », et qu'il a informé les personnes physiques concernées de l'usage qui est fait desdites données personnelles. A ce titre, le Client garantit Axyomes SAS contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données personnelles seraient reproduites et hébergées via le Service applicatif.

10.2. Exploitation des données

Le Client assure la responsabilité éditoriale éventuelle de l'utilisation des Services applicatifs.

Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des Données et contenus qu'il transmet aux fins d'utilisation des Services applicatifs. Il garantit en outre être titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant d'utiliser les Données et contenus. En conséquence Axyomes SAS dégage toute responsabilité en cas de non-conformité des Données et/ou des contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client.

Le Client garantit Axyomes SAS à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie. Plus généralement, le Client est seul responsable des contenus et messages diffusés et/ou télépropriétaire des Données constituant le contenu des Solutions. 10.3. Sécurité des données

Chacune des Parties s'engagent à mettre en œuvre les moyens techniques appropriés pour assurer la sécurité des Données. Sous réserve de l'Article « Responsabilité », Axyomes SAS s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des Données contenues dans les Solutions. La Société mettra en place les mesures techniques et organisationnelles de nature à empêcher tout accès ou utilisations fraudeuses des Données et à prévenir toutes pertes, altérations et destructions des Données. Conformément au règlement européen EU 2016/679, les données sensibles sont cryptées (mot de passe), les accès et les opérations sont consignées dans un journal des actions.

10.4. Utilisation de la Solution et devoir de Conseil :

Axyomes fournit au Client un manuel d'utilisation disponible en ligne dans l'administration (article 8). En aucun cas Axyomes ou son personnel n'est habilité à délivrer des conseils portant sur les aspects juridiques, fiscaux, comptable ou concernant le métier exercé par le client. En particulier, la Solution Axyomes n'est pas un logiciel de comptabilité, mais une solution de gestion et d'organisation des activités, pouvant générer des écritures à destination d'un logiciel comptable externe. Il appartient au Client de faire valider ces écritures par un expert comptable ou une personne habilitée.

## Article 11. Conditions financières

11.1. Redevances

Les conditions financières (tarifs) sont les suivantes : Accès à la solution : Abonnement 12 mois : 1100 € ht. Frais d'installation : 200 € ht, frais de mise en place liaison avec la banque du client : 200 € ht, commission sur vente réalisées en ligne : 1% ht du chiffre d'affaire ht des ventes réalisées via le module de ventes en ligne.

11.2. Modalités de paiement

L'abonnement annuel de 12 mois est payable à l'installation de la solution ou lors du renouvellement annuel, sur présentation de la facture. Les commissions sont payables sur facture établies au 30 juin, au 31 août et au 31 decembre de chaque année.

Dans le cadre d'un abonnement mensuel (12 mois minimum), les Services sont payables terme à échoir, par prélèvement ou par carte bancaire.

11.3. Révision des tarifs

Il est expressément convenu que le montant des sommes facturées par Axyomes pourra être révisé chaque année au moment du renouvellement, avec un délai de prévenance de 60 jours minimum.

11.3. Défaut de paiement

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client d'une facture d'Axyomes d'un contrat d'une durée supérieure ou égale à un an à son échéance entraîne de plein droit :

- l'application d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sans mise en demeure préalable et à compter du dixième jour de retard, des frais bancaires et de gestion supplémentaires (suivi du recouvrement. courriers et frais téléphoniques de relance, représentation des rejets de prélèvement bancaire),
- la suspension immédiate des Services,
- la résiliation de plein droit du Contrat sous 15 jours après l'envoi par Axyomes d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception demeurée infructueuse.

## Article 12. Propriété

Le Client est et demeure propriétaire de l'ensemble des Données qu'il utilise via les Services applicatifs dans le cadre du

Axyomes est et demeure titulaire des droits de propriété relatifs à tout élément des Services applicatifs et des Solutions mis à disposition du Client, ainsi plus généralement que de l'infrastructure informatique (logicielle et matérielle) mise en œuvre ou développée dans le cadre du Contrat.

Le Client s'interdit de reproduire tout élément de la Solution Axyomes, ou toute documentation les concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit.

Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant du Contrat, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-licence et de tout autre contrat prévoyant le transfert desdits droits et obligations.

## Article 13. Sauvegarde et stockage des données

13,1 Stockage des données : Axyomes garantit la disponibilité du service et des données du Client. Les données du Client sont stockées sur des serveurs virtuels dédiés, exploité et maintenu par Axyomes SAS, constitués par, au minimum, un serveur de production, un serveur « miroir » et un serveur de sauvegarde. Les serveurs physiques sont implantés dans 3 data-centres différents, en France. L'exploitation et la maintenance de ces serveurs sont assurées par la Société OVH SAS au capital de 10 069 020 € RCS Lille Métropole 424 761 419 00045 Siège social : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix - France.

13,2 Sauvegardes automatiques : les sauvegardes sont incrémentielles horaires, journalières et hebdomadaires.

13,3 Sauvegarde personnelle par le client : Le Client peut effectuer, à son initiative, des enregistrements de ses propres données sur son matériel. Certaines données sensibles (mots de passe cryptés) ne sont pas concernées par ce transfert

# **Article 14. Garanties**

Axyomes SAS déclare et garantit :

- que les Solutions qu'il a développées sont originales au sens du Code français de la propriété intellectuelle,
- qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle qui lui permettent de conclure le Contrat.

Axyomes SAS déclare et garantit que les Solutions ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers.

## Article 15. Responsabilité - force majeure

Chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant un dommage direct à l'autre Partie.

En outre, et en cas de faute prouvée par le Client, Axyomes SAS ne sera tenu que de la réparation des conséquences pécuniaires des dommages directs et prévisibles du fait de l'exécution des Services. En conséquence, Axyomes SAS ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Client ou des tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers ou de Données, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, coût de l'obtention d'un produit, d'un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l'inexécution ou de l'exécution fautive des prestations.

Dans tous les cas, le montant de la responsabilité de Axyomes SAS est strictement limité au remboursement du montant des sommes effectivement payées par le Client à la date de survenance du fait générateur de responsabilité, par jour d'interruption sur la moyenne de consommation des 6 derniers mois.

Axyomes SAS ne saurait, en outre, être tenu responsable de la destruction accidentelle des Données par le Client ou un tiers ayant accédé aux Services applicatifs au moyen des Identifiants remis au Client. Axyomes SAS ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de tout dommage en cas de préjudice causé par une interruption ou une baisse de service de l'opérateur de télécommunications, du fournisseur d'électricité ou en cas de force majeure.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation. La suspension des obligations ou le retard ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

## Article 16. Liaison avec les fédérations

Axyomes propose l'envoi aux fédérations des données permettant l'établissement de titre fédéraux. Axyomes ne peut être tenu pour responsable d'un mauvais fonctionnement, de modifications du web-service des fédérations, ou de l'absence d'inscription d'un titre via le web-service de la fédération. Il appartient au client de vérifier la validité de l'inscription du titre fédéral.

#### **Article 17. Assurances**

Axyomes SAS a souscrit les assurances nécessaires afin de couvrir les risques liés à l'exercice de son activité. Il s'engage à donner tout justificatif au Client, si celui-ci lui en fait la demande expresse.

## Article 18. Résiliation

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, le Contrat pourra être résilié de plein droit par l'autre Partie 15 jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure adressée en recommandé avec avis de réception restée sans effet. La mise en demeure indiquera la ou les défaillances constatées.

Dans l'hypothèse d'une résiliation, le Client cessera d'utiliser tous codes d'accès aux Solutions et aux Services applicatifs. Les prestations de réversibilité seront mises en œuvre conformément à l'article 18. En cas de résiliation, Axyomes SAS ne rembourse aucun paiement perçu au titre du contrat.

## Article 19. Restitution des données

En cas de cessation de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause, Axyomes SAS s'engage à restituer ou détruire, au choix du client, gratuitement à la première demande de celui-ci formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et dans un délai de 15 jours à la date de réception de cette demande, les données lui appartenant sous un format texte (lisible sans difficulté par un éditeur de texte). Cette demande de restitution doit être faite dans les 90 jours maximum qui suivent la fin du contrat.

# Article 20. Confidentialité

Chacune des Parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie, et notamment à ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître, et n'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes du Contrat. Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre du Contrat.

# Article 21. Non validation partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

## Article 22. Élection de domicile :

Le Contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

Pour l'exécution des présentes ainsi que de leurs suites, les Parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux indiqués en tête des présentes. En vue de trouver ensemble une solution à tout litige qui surviendrait dans l'exécution du Contrat, les Parties conviennent de se réunir dans les 15 jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiée par l'une des deux Parties. Si au terme d'un délai de quinze jours les parties n'arrivaient pas à s'accorder sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis aux tribunaux compétents du lieu du siège de la Société.

À Crozon le 6/02/2017.